



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale

Service de l'assurance-maladie
Rte de Frontenex 62
1207 Genève

Formulaire n°7

Personnes domiciliées dans un pays de l'UE/AELE/UK

Demande de subside 2027

Pour transmettre ma demande :
www.ge.ch/c/saminfo

1. Données personnelles				
Nom				
Prénom(s)				
Date de naissance				
Adresse / Téléphone				
Assureur LAMal en 2027				
2. Données concernant les membres de la famille				
	Nom	Prénom(s)	Né(e) le	Assureur LAMal 2027
Conjoint(e)/Partenaire				
Enfant(s) à charge				
3. Données concernant le concubinage				
En 2025, faisiez-vous ménage commun avec un(e) concubin(e) ?			Oui ☐ Non ☐	
Si oui, avez-vous au moins un enfant en commun ?			Oui ☐ Non ☐	
Si vous avez coché "Oui" aux deux questions, veuillez indiquer ci-dessous les coordonnées de votre concubin(e). Sa signature est obligatoire dans la rubrique 11 pour la consultation de sa situation financière.				
Nom : Prénom : Date de naissance :				
4. Données concernant l'activité lucrative du travailleur frontalier				
Depuis quand exercez-vous une activité lucrative à Genève en tant que travailleur frontalier (travailleuse frontalière)? Date :				
5. Données concernant l'activité lucrative du conjoint <i>(pour les personnes mariées, en partenariat enregistré ou vivant en concubinage).</i>				
Est-ce que votre conjoint(e)/partenaire/concubin(e) exerce une activité lucrative à Genève ?			Oui ☐ Non ☐	
Depuis quand ?				
6. Revenus 2025 de l'activité lucrative exercée en Suisse				
7. Vous devez obligatoirement répondre à chaque point ci-dessous par oui ou non.				
8. Si vous êtes marié(e), en partenariat enregistré ou vivez en concubinage, vous devez remplir les deux colonnes.				
		Demandeur(eresse)	Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e)	
6.1. Salaires	Oui ☐ Non ☐	Montant	Oui ☐ Non ☐	Montant
6.2. Pensions alimentaires perçues	Oui ☐ Non ☐	Montant	Oui ☐ Non ☐	Montant
6.3. Allocations familiales	Oui ☐ Non ☐	Montant	Oui ☐ Non ☐	Montant
6.4. Rentes	Oui ☐ Non ☐	Montant	Oui ☐ Non ☐	Montant
7. Pensions alimentaires versées en 2025				

8. Fortune 2025 en Suisse et à l'étranger

Le montant indiqué doit être la valeur au 31 décembre 2025.

Vous devez obligatoirement remplir chacune des rubriques. En cas d'absence de fortune, vous devez inscrire 0. Une rubrique laissée vide sera considérée comme équivalente à 0. En cas d'informations fausses ou incomplètes, vous vous exposez aux sanctions pénales mentionnées au point 10.

	Demandeur(eresse)	Conjoint(e) / Partenaire Concubin(e)
8.1. Étiez-vous locataire ou propriétaire de votre logement ?	locataire ☐ propriétaire ☐	locataire ☐ propriétaire ☐
8.2. Montant de la fortune brute mobilière (solde des comptes bancaires et/ou postaux)		
8.3. Montant de la fortune brute immobilière (valeur de tous vos biens immobiliers, en Suisse et à l'étranger)		
8.4. Montant des dettes hypothécaires et/ou chirographaires		

9. Documents à joindre impérativement (du couple pour les personnes mariées, en partenariat enregistré ou vivant en concubinage. Aucune demande ne pourra être traitée en leur absence).

Revenus

1. Si vous étiez imposé(e) à la source en Suisse en 2025

- Justificatifs officiels de tout autre revenu pour l'année 2025 (allocations familiales, pensions alimentaires perçues, rentes).

2. Si vous étiez imposé(e) au barème ordinaire (IBO) en Suisse en 2025

- Avis de taxation ICC 2024, définitif et complet (y compris les rubriques "revenus bruts" et "fortune brute")

3. Si vous avez débuté une activité en tant que frontalier(ère) en 2026 ou 2027

- Les justificatifs officiels des revenus des six derniers mois (fiches mensuelles de salaire, allocations familiales, pensions alimentaires, rentes).

Pensions alimentaires versées

- Jugement de séparation/divorce ou convention dûment ratifiée par un tribunal, justificatifs des versements en 2025, ou des six derniers mois pour les nouveaux frontaliers.

Logement pour les locataires Bail à loyer.

Fortune

- Fortune mobilière : soldes des comptes bancaires/postaux au 31 décembre 2025, récents pour les nouveaux travailleurs frontaliers.
- Fortune immobilière : attestation de la valeur fiscale de tous les biens immobiliers que vous possédiez en 2025, en Suisse et à l'étranger, justificatifs des dettes hypothécaires. Pour les nouveaux travailleurs frontaliers : ces mêmes justificatifs, récents.

10. Sanctions en cas de communication d'informations fausses ou incomplètes

Art. 148a al.1 du Code pénal suisse (CP) : Quiconque, par des déclarations fausses ou incomplètes, en passant des faits sous silence ou de toute autre façon, induit une personne en erreur ou la conforte dans son erreur, et obtient de la sorte pour lui-même ou pour un tiers des prestations indues d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

11. Par sa signature, chaque personne soussignée :

- délie le service de l'assurance-maladie du secret fiscal et l'autorise à consulter les éléments de revenu et de fortune, tels qu'ils ressortent de son dossier fiscal ;
- autorise le service de l'assurance-maladie (SAM) à communiquer son revenu déterminant unifié (RDU) à la personne sollicitant un subside à l'aide du présent formulaire, lorsque ce RDU est un élément déterminant pour l'octroi du subside ;
- atteste avoir rempli ce formulaire de manière exacte et précise.

Demandeur(eresse)

Lieu le, Signature

Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e)

Lieu le, Signature

Pour transmettre ma demande : www.ge.ch/c/saminfo